

DELIBERATION N° 07 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

Rapporteur : M. LAMY

Le Budget Primitif 2018 de la Ville de Ludres (Budget Général) a été adopté par le Conseil Municipal par sa délibération n°1 du 9 avril 2018. Il retrace les prévisions en recettes et en dépenses pour l'exercice considéré.

Conformément à l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget peut être amendé en cours d'année par d'autres documents budgétaires.

En effet, il est nécessaire d'ajuster les crédits dans certains chapitres (fonctionnement et investissement) en recettes et dépenses, d'intégrer les restes à réaliser de la section d'investissement de l'année 2017, et les résultats de l'année 2017.

L'ensemble des écritures figure dans le document budgétaire joint à la présente délibération.

Ainsi, la lecture du Budget Supplémentaire fait apparaître les chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Réelles	50 620,00 €	51 400,00 €
Ordres	780,00 €	0,00 €
Total fonctionnement	51 400,00 €	51 400,00 €
Investissement		
Réelles	3 608 853,78 €	622 603,39 €
Reports crédits 2017	663 809,42 €	0,00 €
Ordres	400 000,00 €	400 780,00 €
Reprise des résultats 2017	0,00 €	3 649 279,81 €
Total investissement	4 672 663,20 €	4 672 663,20 €
Budget Total		
Total global réel	3 659 473,78 €	674 003,39 €
Total global des reports de crédits 2017	663 809,42 €	0,00 €
Total global ordres	400 780,00 €	400 780,00 €
Total global reprise des résultats 2017	0,00 €	3 649 279,81 €
Total global	4 724 063,20 €	4 724 063,20 €

Ce Budget Supplémentaire est présenté en équilibre dans chaque section et globalement.

Après intégration de ce Budget Supplémentaire, l'équilibre du budget se fixerait de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 124 450,00 €	6 124 450,00 €
Investissement	6 084 113,20 €	6 084 113,20 €
Total global	12 208 563,20 €	12 208 563,20 €

Pour information, l'affectation des résultats 2017 de la section de fonctionnement a été adoptée par le Conseil Municipal par sa délibération n°4 du 25 juin 2018.

La Commission finances, ressources humaines, administration générale, a rendu un avis favorable le 13 septembre 2018.

Intervention de Monsieur Le Maire :

Nous avons budgété une certaine somme pour la construction du nouveau centre culturel et sportif. Toutefois, nous avons l'obligation d'effectuer des fouilles archéologiques sur l'ensemble du terrain. Néanmoins, nous avons réussi à n'en faire réaliser que sur la partie où le bâtiment va être construit. Le début des travaux va donc être retardé.

Le permis de construire a été affiché aujourd'hui. Il a été délivré sous réserve de faire ces fouilles.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2018.